

## COMMERCE INTERNATIONAL

### Doha : Pascal Lamy veut des avancées concrètes en 2012

Février/ Mars 2012

#### SOMMAIRE :

- Commerce international
- Politique commerciale de l'UE
- Industrie - RDI
- Environnement
- Evènements

Le Directeur Général de l'OMC a de nouveau mis en garde les Etats lors du Forum économique de Davos contre la tentation de conclure des accords commerciaux sur une base bilatérale plutôt que multilatérale. Selon M. Lamy, l'impasse actuelle est due à un manque de volonté politique de la part des Etats. Il n'a d'ailleurs pas caché son agacement face à cette situation, prenant le contre pied de David Cameron. M. Lamy estime en effet que « *les petits pays sont en situation de désavantage dans des négociations bilatérales par rapport à un cadre multilatéral* », privilégier les négociations bilatérales n'est donc pas la voie à suivre selon lui. Le Directeur général a d'ailleurs souligné que les négociations bilatérales plaidées par le Premier ministre britannique sont compliquées et apportent des gains qu'il a qualifiés de « *marginiaux* » en comparaison aux bénéfiques suscités par des accords multilatéraux.

Non-seulement les ministres semblent camper sur leurs positions, mais l'année 2012 s'annonce également compliquée sur le plan politique, en raison notamment des élections prévues aux Etats-Unis, en France ou encore en Russie. Cependant, Pascal Lamy a très clairement déclaré qu'il ne voulait pas d'une année perdue en 2012. Selon lui, le moyen le plus réaliste et le plus pragmatique de progresser dans les négociations multilatérales consiste à « *avancer à petits pas, en traitant progressivement les aspects du round de Doha qui sont matures et en engageant une nouvelle réflexion sur ceux pour lesquels des divergences plus importantes subsistent* ». C'est également le message que M. Lamy est venu porter devant les parlementaires européens à l'occasion de l'échange de vue prévu avec les députés de la commission parlementaire en charge du commerce international le 29 février.

## POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE

### L'accord commercial plurilatéral sur la contrefaçon suscite de vives réactions

Etabli en-dehors du cadre de l'OMC, l'accord commercial plurilatéral sur la contrefaçon (ACTA) a été négocié entre 2007 et 2010 par l'Australie, le Canada, la Corée du Sud, les États-Unis, le Japon, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, Singapour et l'Union européenne. Cet accord vise à protéger la propriété intellectuelle, que ce soit vis-à-vis de la contrefaçon classique, comme les vêtements ou les médicaments, ou la contrefaçon numérique (téléchargement illégal de films, musique ou autre), sur la base de normes internationales harmonisées.

La signature de l'ACTA par 22 des 27 Etats membres le 26 janvier (l'Allemagne, l'Estonie, Chypre, les Pays-Bas et la Slovaquie ayant décidé de repousser leur signature pour des « *raisons techniques* »), a suscité une vague de protestation importante dans les pays de l'UE, des manifestations ayant été

## POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE (Suite...)

### **L'accord commercial plurilatéral sur la contrefaçon suscite de vives réactions (Suite...)**

organisées dans plusieurs grandes villes européennes. Les manifestants ont notamment dénoncé lors d'une mobilisation commune le 11 février les risques que font courir cet accord sur la protection de la vie privée et de la liberté sur internet. La Commission européenne a dans un premier temps exprimé son soutien total à l'accord qu'elle a négocié au nom des Etats membres, soulignant en particulier la nécessité d'étendre la protection des droits de propriété au-delà des frontières de l'UE, afin de soutenir l'innovation et la créativité européenne. Cependant, face aux pressions de la société civile, relayées par de nombreux députés européens, la Commission a indiqué qu'elle demanderait un avis à la Cour de justice de l'UE sur la conformité de cet accord avec la législation européenne en matière de protection des droits fondamentaux et des libertés civiles.

Pour entrer en vigueur, cet accord doit être signé et ratifié par l'ensemble des 27 Etats membres et être approuvé par le Parlement européen. Ce dernier ne dispose pas du pouvoir formel de modifier le texte mais son approbation est obligatoire pour que l'accord entre en vigueur. Le vote en session plénière est prévu au mois de juin mais le soutien du Parlement est loin d'être acquis. En effet, les députés socialistes, libéraux et verts dénoncent les dangers de ce texte pour les libertés fondamentales des citoyens. En plus d'un accord au Parlement européen, le processus de ratification national doit également se poursuivre dans les Etats Membres même si plusieurs pays, comme la Pologne ou l'Autriche, ont annoncé leur intention de suspendre la ratification.

## POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC L'INDE

### **La signature de l'accord de libre échange avec l'Inde devrait finalement intervenir fin 2012**

Malgré des progrès importants, l'accord de libre-échange (ALE) entre l'Union européenne et l'Inde n'a pu être conclu lors du sommet bilatéral du 10 février à New Delhi. Huitième partenaire commercial de l'UE, l'Inde est un acteur de plus en plus incontournable du commerce international. Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a par ailleurs déclaré qu'une fois signé, « *l'accord de libre-échange entre l'UE et l'Inde bénéficiera à 1,7 milliard de personnes et sera le plus grand accord de commerce dans le monde* ». Les négociations sont maintenant dans « *leur phase finale* » selon le ministre indien du Commerce, Anand Sharma, l'ambition des dirigeants indiens et européens étant de finaliser l'ALE à l'automne 2012.

## POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC L'INDE

### **L'UE et le Japon pourraient entamer des négociations de libre échange au printemps**

Conformément aux priorités définies par la Direction générale du commerce dans son plan d'action 2012, l'UE et le Japon devraient entamer la négociation d'un accord commercial lors de leur prochain sommet bilatéral au printemps. L'objectif affiché est la conclusion d'un partenariat économique de grande envergure couvrant les droits de douane, les marchés publics et les législations discriminatoires.

## INDUSTRIE-RDI

## Horizon 2020 : un soutien aux propositions de la Commission mais des améliorations à établir selon les ministres et les députés

Publié par la Commission européenne le 30 novembre 2011, le paquet « Horizon 2020 » est actuellement débattu au Parlement européen et au Conseil. Pour rappel, ce **nouveau programme-cadre pluriannuel est doté d'un budget global de 80 milliards d'euros pour la période 2014-2020**. Horizon 2020 regroupe l'ensemble des actions de l'Union en matière de recherche et de développement technologique et reprend sous les mêmes règles de participation les programmes actuels :

- le 7ème programme-cadre de recherche et de développement technologique (PCRD) ;
- le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) ;
- et l'Institut européen d'innovation et de technologies (EIT).

Du côté du Conseil, les 27 ministres de la recherche ont déjà eu l'occasion de débattre du nouveau programme à deux reprises. Ils ont ainsi souligné l'importance d'**assurer la complémentarité d'Horizon 2020 avec d'autres programmes de l'UE, en particulier la politique de cohésion**, tout en mettant en avant la nécessaire simplification du programme et l'importance de créer des **passerelles entre la recherche et l'innovation**. Lors de leur dernière réunion à Bruxelles les 20 et 21 février derniers, les ministres ont tous indiqué qu'ils étaient « *résolument favorables à des mesures visant à faciliter la participation des PME tout au long du processus d'innovation moyennant des actions qui seraient entreprises tant au niveau des pays qu'au niveau de l'UE, telles que la simplification des instruments destinés aux PME, la promotion des grappes d'entreprises, un accès plus facile au capital-risque, des partenariats, de meilleures perspectives en matière de marchés publics, une collaboration avec les universités, etc.* ». Le Danemark, qui préside le Conseil des ministres au 1er semestre 2012, a pour objectif que le Conseil parvienne à un accord sur le contenu du programme cadre pour le mois de mai 2012.

Les députés européens ont quant à eux entamé leurs débats le 27 février. Mme Teresa Riera Madurell (groupe des socialistes et démocrates, espagnole), Rapporteur sur le Programme-cadre pour la recherche et l'innovation, a présenté un premier document de travail dans lequel elle a souligné le travail effectué par la Commission, considérant que l'approche et la structure du programme-cadre sont une bonne base pour les négociations. Elle a notamment salué l'intégration dans un seul programme de toute la chaîne de l'innovation (de la recherche fondamentale au marché), l'accent mis sur les grands défis sociétaux et sur la compétitivité, et les opportunités offertes aux scientifiques pour étendre les frontières de la connaissance. En revanche, se faisant l'écho de plusieurs députés, Mme Madurell a estimé que de nombreuses améliorations sont possibles:

- Le budget d'Horizon 2020 doit être ambitieux et équilibré. Un investissement de masse est fondamental afin de renforcer la compétitivité de l'UE et sortir de la crise. **L'enveloppe budgétaire actuelle (80 milliards d'euros) est jugée insuffisante** et ne représente qu'une hausse limitée (+6%) par rapport aux programmes de 2007-2013 si l'on tient compte du fait qu'Horizon 2020 combine 3 programmes actuels (le 7° PCRD, le CIP et l'EIT). La députée veut également combiner de façon intelligente les objectifs à court terme (marché) mais aussi à long terme (recherche fondamentale), elle a donc l'intention de proposer une nouvelle ventilation pour garantir un nouvel équilibre.
- D'une manière générale, les avis sont convergents sur la stratégie de soutien aux PME : un renforcement des mécanismes de participation des PME est nécessaire, mais il faut préciser les choses concernant leur mise en œuvre et simplifier les règles de participation ;

## INDUSTRIE-RDI (Suite...)

### **Horizon 2020 : un soutien aux propositions de la Commission mais des améliorations à établir selon les ministres et les députés (Suite...)**

- La Rapporteur demande également à la Commission d'introduire des objectifs quantitatifs, tel que l'impact d'Horizon 2020 sur l'emploi ou sur la croissance économique, afin de mesurer les progrès réalisés et d'évaluer la réussite du programme ;
- La question de la participation du secteur privé qui connaît un déclin depuis plusieurs années doit faire l'objet d'un effort particulier afin d'inverser cette tendance et de renforcer la participation des PME ;
- Enfin, plusieurs députés ont insisté sur la nécessité d'établir des liens plus étroits entre Horizon 2020 et la future politique de cohésion et demandé à la Commission européenne d'effectuer des clarifications sur l'interaction entre la politique de recherche et d'innovation et la politique régionale.

Les discussions se poursuivent à la fois au Conseil des ministres et au Parlement européen, un accord entre ces deux institutions devant intervenir avant la fin de l'année 2013 afin que le programme entre en vigueur au 1er janvier 2014.

### **L'appel NMP du PCRD de Juillet 2012 est en cours de finalisation**

Selon un document de travail portant sur l'appel Nanomatériaux et Technologies de Production (NMP) du 7ème Programme cadre pour la recherche et le développement (PCRD), plusieurs thématiques devraient porter sur les activités des membres d'UP-tex. **Attention, il s'agit du dernier appel à projet dans le cadre du 7ème PCRD** puisque ce dernier vient à expiration le 31 décembre 2013. Le PCRD sera remplacé par le programme « Horizon 2020 » pour la période 2014-2020 ce qui signifie que **le premier appel à projet sous ce nouveau cadre ne sortira pas au plus tôt avant février 2014** (pour plus d'information sur « Horizon 2020 », veuillez consulter l'article ci-dessus).

Parmi les thématiques qui devraient être proposées dans le prochain appel NMP, on compte notamment :

**Auto-assemblage de nanosystèmes naturels** : ce volet vise notamment à exploiter les possibilités de biomasses d'origine végétale afin de développer de nouveaux produits tels que des nanofibres. La recherche pourra par exemple se concentrer sur les procédés d'interaction avec la lumière, la chaleur etc.

**Les nanotechnologies en matière environnementale, d'énergie et santé** : l'objectif principal de ce volet est de soutenir le développement des nanotechnologies dans les 3 domaines identifiés, la Commission souhaitant notamment développer une approche pluridisciplinaire lorsque cela est possible.

**Développement de nouveaux précurseurs, de fonctionnalisations et d'itinéraires de transformation pour les fibres de carbone** : l'utilisation de fibres composites à base de carbone est très importante pour les applications industrielles (secteur automobile, ferroviaire, aérospatial, énergétique etc.), mais le coût élevé des fibres carbonées et leur disponibilité limitée font courir des risques conséquents. Les projets de recherche doivent donc se concentrer sur l'émergence de sources alternatives au carbone, tel que les produits bio-sourcés, les fibres recyclées etc.

**Matériaux avancés, nos alliés pour un futur durable** : soulignant le rôle clé des matériaux avancés, ce projet vise à mettre en place des actions de promotion des matériaux avancés à destination du grand

## INDUSTRIE-RDI (Suite...)

**L'appel NMP du PCRD de Juillet 2012 est en cours de finalisation (Suite...)**

public. Par ce biais, des actions de communication des activités d'Up-tex pourraient être menées.

**Soutien aux activités de clustering pour des projets dans les domaines NMP** : le contenu de ce projet est assez généraliste, il vise à renforcer l'approche de clustering (échanges de bonnes pratiques, reporting de progrès technologiques, etc.) afin de mettre fin aux goulets d'étranglement qui touchent les technologies prometteuses et in fine, de renforcer l'innovation.

**Déploiement de nanotechnologies et technologies matérielles mutuellement bénéfiques dans les pays ICP** : ce projet vise notamment à développer des coopérations avec des pays méditerranéens, africains, d'Amérique latine et d'Asie (les listes exactes étant à déterminer) dans les domaines de la santé, l'énergie propre, l'environnement etc.

**ERA-NET pour soutenir l'innovation dans les domaines thématiques NMP** : lancement d'un ERA-NET dans un domaine clé NMP (sans plus de précision à ce stade), la Commission souhaitant que ce dernier complète les ERA-NETs existants.

A noter que ce pour ce dernier appel, **le budget NMP est en hausse de 20% par rapport à l'année précédente** (625 millions d'euros pour l'appel 2013 contre 525 millions d'euros en 2012). Par ailleurs, l'accent est porté sur les défis sociétaux (énergie, environnement, santé etc.), en lien avec le futur programme de recherche et d'innovation Horizon 2020.

**L'Alliance européenne des industries créatives est officiellement lancée**

Sur l'initiative de la Direction-Générale « Entreprises et Industrie » de la Commission européenne, [l'Alliance européenne des industries créatives](#) a été officiellement lancée les 27 et 28 février à Milan. Ce projet s'inscrit dans la lignée du [Livre Vert](#) intitulé « Libérer le Potentiel des Industries Culturelles et Créatives (CCIs) » publié le 27 avril 2010 et qui soulignait le besoin de soutenir un secteur économique en plein essor – 2.6% du PIB européen – mais au potentiel toujours « largement inexploité ». La Commission européenne souhaitait mettre en place un environnement plus favorable aux CCIs – qui recouvrent notamment le design, la création de mode et le graphisme – à travers la création de nouveaux espaces d'expérimentation, d'innovation et d'entrepreneuriat, le soutien à l'émergence de meilleures compétences dans le secteur, l'amélioration de l'accès aux financements (systèmes de garantie et de nouveaux mécanismes d'ingénierie financière, etc.), la meilleure prise en compte des CCIs dans les politiques de développement régional à tous les niveaux, notamment dans le cadre de la politique de cohésion, la concentration des investissements sur les domaines essentiels pour les CCIs, tels que la créativité, l'innovation ou encore la numérisation, et enfin, le renforcement des liens entre les CCIs et les autres industries à travers des « partenariats créatifs ». L'Alliance européenne des industries créatives propose plusieurs outils dont :

- Une [Plateforme de « policy learning »](#) afin de réunir les acteurs nationaux et régionaux du secteur pour qu'ils échangent leurs bonnes pratiques en matière de soutien à l'innovation des industries créatives ;
- La mise à disposition de « [chèques innovation](#) » (d'une moyenne de 5000€) pour soutenir les industriels dans le cadre de quatre actions - VINCI, 4CNW, FAD-IN and +Innova Creativity – qui se dérouleront dans 13 Etats membres ;
- Un [accès aux financements](#) pour les entreprises, en particulier les start-ups, à travers deux actions pilotes ;
- [Deux actions de clustering](#) visant à professionnaliser le soutien apporté aux PME dans le secteur des industries créatives à travers des séances de formation et de coaching des managers de clusters. A noter que **Lille Métropole Communauté Urbaine, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et l'université de Lille Sciences humaines sont partenaires du [European Creative Cluster Lab](#)** qui vise à tester et expérimenter des nouvelles approches de management de clusters des industries créatives, soutenir les activités à l'international des PME, renforcer les collaborations entre clusters européens etc.

## INDUSTRIE-RDI (Suite...)

### Lancement de l'appel à projets « Districts créatifs européens »

Lancé le 27 février, [cet appel à projets sur les « districts créatifs européens »](#) vise à soutenir les régions industrielles traditionnelles dans leur transition d'une économie traditionnelle avec une forte identité culturelle vers une économie durable et innovante. Cela comprend notamment la promotion de toutes les formes de créativité et d'une meilleure utilisation de services innovants et des industries créatives pour stimuler le changement de l'industrie culturelle. À cet égard, les « districts européens créatifs » doivent, d'une part, répondre aux besoins spécifiques des entreprises innovantes de l'industrie créative et, d'autre part, stimuler la demande pour leurs services de la part d'entreprises ou organisations d'autres secteurs en vue de renforcer le rôle des industries créatives comme un catalyseur pour le développement régional. 4 types d'activités spécifiques sont prévus dont notamment le renforcement des activités d'interclustering et de mise en réseaux.

#### Caractéristiques de l'appel :

- Il est ouvert à l'ensemble des pays participant au programme EIP de la Commission européenne ;
- le consortium devra réunir entre 3 et 5 partenaires, le coordinateur devant être une autorité publique régionale ou être mandaté par une autorité nationale ou régionale pour mettre en œuvre des programmes de soutien à l'innovation ;
- l'enveloppe budgétaire est de 1 million d'euros, 2 projets au maximum étant susceptibles d'être financés (cofinancement à hauteur de 50% pour les activités d'innovation, à hauteur de 95% pour les activités de management et de policy-learning) ;
- durée des projets : 30 mois maximum ;
- début des actions : novembre 2012.

#### Le processus de réponse à l'appel se déroule en deux étapes :

- **Une note de concept** rassemblant en 5 pages les objectifs fixés, les modalités choisies pour les atteindre, la liste des bénéficiaires et les modalités budgétaires, doit être remise à la Commission au plus tard le **4 mai 2012** ;
- La date de **soumission complète** est prévue pour le **3 août 2012** pour les cinq meilleurs candidats.

Une **séance d'information** sur l'appel à propositions sera organisée à Bruxelles le **12 Avril 2012**.

### Deux nouveaux partenariats européens d'innovation

Concepts récents, les Partenariats européens d'innovation font partie de l'initiative phare « [Une Union de l'innovation](#) » de la stratégie Europe 2020. Jusqu'à présent, seul un projet pilote sur le vieillissement actif et en bonne santé avait été lancé, en février 2011. Satisfaite du succès rencontré, la Commission européenne a présenté le 29 février 2012 deux nouveaux Partenariats européens d'innovation (PEI), dans le domaine des matières premières et dans celui du développement durable et de la productivité de l'agriculture.

L'objectif des PEI est de s'attaquer aux faiblesses et aux obstacles qui entravent le développement des bonnes idées et leur commercialisation, relatifs à une série de grands défis sociétaux. Il s'agit notamment de lutter contre le niveau insuffisant des investissements, l'obsolescence des législations, l'absence de normes et le morcellement des marchés. Les PEI appréhendent l'ensemble de la chaîne de la RDI sous un angle large en réunissant les parties prenantes publiques et privées de différents Etats et différents secteurs afin d'accélérer la diffusion et l'adoption des innovations.

## INDUSTRIE-RDI (Suite...)

### Deux nouveaux partenariats européens d'innovation (Suite...)

Pour chaque PEI, un groupe de pilotage présidé par les membres de la Commission responsables des domaines d'action concernés dirige chaque partenariat. Y participent des représentants des États membres, des parlementaires, des entrepreneurs, des chercheurs, des membres de la société civile, etc. Il convient de noter que le PEI n'est pas un instrument de financement. De même, il ne remplace pas le processus de décision traditionnel.

#### Un PEI pour pallier les pénuries de matières premières en Europe

Ce PEI permettra de conjuguer les **efforts d'innovation afin de soutenir** la prospection, l'extraction, le raffinage, la transformation, le tri, la collecte, **le recyclage et la substitution des matières premières dans l'UE**. La Commission propose de poursuivre une série d'objectifs d'ici 2020, dont les suivants :

- Jusqu'à dix actions pilotes innovantes (des usines de démonstration, par exemple) pour la prospection, l'extraction et le traitement, la collecte et le recyclage ;
- Le développement de produits de substitutions pour au moins trois applications clés liées à l'utilisation de matières premières particulièrement rares ;
- Une efficacité accrue dans l'utilisation des matériaux et dans la prévention, la réutilisation et le recyclage des matières premières précieuses à partir des déchets ;
- Un système de modélisation dynamique reliant les tendances de l'offre et la demande et une analyse complète du cycle de vie.

#### Un PEI pour l'agriculture durable

Ce PEI vise à répondre à deux défis fondamentaux pour l'économie européenne : augmenter la production et la productivité afin de répondre à la croissance significative de la demande alimentaire mondiale, et améliorer la durabilité et l'efficacité de certaines ressources clés (eau, énergie, engrais, etc.). Le partenariat a vocation à fournir une interface de travail et à faciliter le dialogue entre les acteurs de l'agriculture, de la bio-économie et de la science, pour promouvoir des approches novatrices permettant de passer plus vite du stade de la recherche à celui du marché.

Le PEI pourra orienter les actions et financements du programme H2020 vers certains projets de recherche appliqués et transfrontaliers, des projets pilotes ou de démonstration, des centres de soutien à l'innovation, des initiatives menées de front par une grappe d'acteurs distincts («cluster initiatives », en anglais), etc.

#### Prochaines étapes

Les parties prenantes seront invitées à exprimer leur intérêt à faire partie de ces deux partenariats dans les prochaines semaines. Chacun verra la création d'un comité de pilotage dédié. Le PEI sur les matières premières prévoit notamment la mise en place d'un réseau de recherche et de formation sur la gestion des matériaux.

### Conseil européen de la recherche : premier bilan après 5 ans d'existence

Le Conseil Européen de la Recherche (ERC), qui finance des chercheurs d'excellence dans toute l'Europe, fête en mars 2012 ses 5 années d'existence. Depuis 2007, l'ERC a financé plus de 2500 chercheurs d'excellence de 53 nationalités différentes, travaillant dans plus de 480 organisations. Il compte à l'heure actuelle quatre prix Nobel et trois médailles Field parmi ses boursiers, ainsi que des gagnants de plus de 30 prix internationalement reconnus.

## INDUSTRIE-RDI (Suite...)

**Conseil européen de la recherche : premier bilan après 5 ans d'existence (Suite...)**

L'ERC finance aussi bien des chercheurs très expérimentés (bourses "ERC Advanced Grants") que de jeunes chercheurs de haut niveau (bourses "ERC Starting Grants"). Le financement, accordé sur la base d'une évaluation par des pairs avec l'excellence comme seul critère, peut atteindre 2 millions d'euros maximum pour une bourse "Starting Grant" et 3.5 millions d'euros pour une bourse "Advanced Grant". Deux formes de financement supplémentaires, plus limitées, ont été introduites en 2011: les bourses "Proof of Concept" à l'attention des boursiers de l'ERC pour les aider à combler le fossé entre leurs recherches et les premiers stades de commercialisation de leur projet; les bourses "ERC Synergy Grants" lancées en phase pilote pour financer des projets exceptionnels soumis par un petit nombre de chercheurs travaillant ensemble.

L'ERC, qui est la composante la plus innovante du septième programme-cadre de recherche et de développement (programme spécifique "Idées"), a un budget total de 7.5 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Selon la Commission, les 4.2 milliards d'euros de financements alloués ont contribué de manière importante à endiguer la « fuite des cerveaux européens », et à convaincre des chercheurs de rester ou revenir en Europe. Les sommes engagées leur ont donné l'opportunité de réaliser des découvertes scientifiques et technologiques souvent relatives à la recherche exploratoire, en bénéficiant d'une indépendance nécessaire. Se réjouissant de ce succès, la Commission européenne a proposé une augmentation de 77% du budget de l'ERC pour le prochain programme-cadre "Horizon 2020" sur la période 2014-2020.

**La Commission présentera sa politique en matière de technologies clés génériques au mois d'avril 2012**

Identifiées dès 2009 par la Commission européenne, **les technologies génériques clés** (« key enabling technologies », ou « KETs ») **sont essentielles pour l'émergence de nouveaux produits et services** et dans le renforcement de la capacité industrielle et innovatrice de l'UE. Les six technologies identifiées - nanotechnologie, la micro- et la nanoélectronique (y compris les semi-conducteurs), les **matériaux avancés**, la **biotechnologie** et la photonique - sont **au cœur de l'innovation industrielle** et sont de plus en plus nécessaires à la fabrication de nombreux produits. A titre d'exemple, la production d'une voiture électrique nécessite la combinaison de ces six technologies, dont bien les matériaux avancés (textiles inclus).

Consciente des enjeux considérables dépendant des KETs, que ce soit en termes d'innovation industrielle ou de compétitivité, la Commission européenne prépare actuellement sa stratégie en faveur des KETs, sur la base des recommandations formulées par le « groupe européen de haut-niveau sur les technologies génériques clé » dans son [rapport](#) publié en juin dernier (voir la lettre européenne de mai/ juillet 2011). Les Commissaires Antonio Tajani (Entreprises et Industrie), Maire Geoghegan-Quinn (Recherche et Innovation), Johannes Hahn (Politique régionale) et Neelie Kroes (Agenda digital) publieront une **Communication conjointe sur la politique européenne en matière de technologies clés génériques en avril 2012**.

Quatre objectifs prioritaires sont identifiés :

1. Inverser la tendance à la désindustrialisation ;
2. Mettre en place des mesures promouvant le déploiement des KETs ;
3. Favoriser l'exploitation des KETs dans la chaîne de valeur ;
4. Contribuer à la mise en place d'un level-playing field.



## INDUSTRIE-RDI (Suite...)

## La Commission présentera sa politique en matière de technologies clés génériques au mois d'avril 2012 (Suite...)

Pour y parvenir, un budget de **7 milliards d'euros**, dans le cadre du futur programme de recherche et d'innovation « Horizon 2020 » **sera consacré aux KETs** (soit 8.5% de l'enveloppe totale). Par ailleurs, la Commission a fait part de sa volonté de promouvoir les projets qui intègrent plusieurs KETs, afin de prendre en compte le fait que de nombreux produits nécessitent l'utilisation conjointe de plusieurs technologies clés génériques (exemple des voitures électriques mais aussi des téléphones intelligents, du matériel médicale etc.) ; ainsi **30% du budget alloué aux technologies génériques clés sera dédié aux « multikets »**. Par ailleurs, pour les projets « proches du marché », la Commission réfléchit à la possibilité de **conditionner l'aide financière européenne à l'obligation pour les industriels d'effectuer une partie déterminée de la phase d'exploitation (production) en Europe**. Cependant, ce point n'est pas acquis et devra être arbitré politiquement avant d'être approuvé. Enfin, Commission souhaite que les industriels européens signent un Memorandum of Understanding dans lequel ils s'engagent à déployer les technologies clés génériques, les modalités exactement de ce memorandum restant à déterminer.

## La Commission publie un guide pratique sur les possibilités de financements européens pour les PME

Au cœur des préoccupations de la Commission, les PME européennes font l'objet de nombreux programmes de soutien mais leur diversité et leur complexité peuvent apparaître comme un frein certain pour des structures qui n'ont pas forcément les moyens humains et financiers de s'y consacrer. En effet, les aides européennes revêtent des formes multiples : subventions directes, mécanismes de prêts, ou de garanties, aides disponibles soit directement, soit via des programmes gérés au niveau national ou régional (notamment via les Fonds structurels), mesures d'assistance non-financières (programmes et services de soutien aux entreprises) etc.

Pour cette raison, la Commission européenne vient de publier un [guide pratique](#) répertoriant les **différentes possibilités de financement européen auxquels ont droit les PME**, classées en quatre catégories :

### 1. Possibilités de financement thématiques

- Domaines : « Environnement, énergie et transports », « Innovation et recherche », « Education et formation », et « Culture et médias ».
- Gestion des programmes par le service (appelé « Direction Générale ») compétent de la Commission européenne.
- Possibilité pour les PME d'introduire directement une demande de participation à ces programmes auprès des services de la Commission, en général en s'associant avec d'autres PME européennes pour présenter des projets transnationaux.
- Type de soutien : cofinancement, les subventions ne couvrent donc qu'une partie des coûts du projet.

### 2. Fonds structurels

- Domaines concernant le Nord-Pas de Calais et la Picardie : renforcement de la compétitivité et de l'attractivité régionale, et coopération territoriale européenne.
- Gestion des programmes par les autorités nationales et régionales.

## INDUSTRIE-RDI (Suite...)

### **La Commission publie un guide pratique sur les possibilités de financements européens pour les PME (Suite...)**

- Les PME introduisent leur demande auprès des autorités nationales et régionales, lesquelles sont responsables de la sélection et de la gestion des projets.
- Type de soutien : pour les régions les plus développées (dont font partie les régions françaises), il s'agit plutôt de soutien à des actions de formation, de services d'aides aux entreprises etc., plutôt que de subventions directes aux PME (comme c'est le cas dans les régions les moins développées).

#### **3. Instruments financiers**

- Mécanismes de soutien généralement mis en œuvre par des intermédiaires (banques, établissements de crédit, fond d'investissement), aucun financement direct aux PME n'est fourni.

- Instruments divers tels que :

Le mécanisme en faveur des PME innovantes à forte croissance (MIC) qui vise à augmenter l'apport de fonds propres aux PME innovantes pendant leur phase de démarrage, ou encore le mécanisme de garantie de PME, dans le cadre du Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation ;

Offre de microcrédit (programmes JERMIE et JASMINE) ;

Prêts de la banque européenne d'investissement, etc.

#### **4. Soutien à l'internationalisation des PME**

Mécanismes spécifiques aux zones géographiques : instruments pour les pays candidats à l'UE et pays voisins, pour les pays d'Amérique Latine, d'Asie etc.

Type de soutien : aide souvent destinée à des intermédiaires et/ ou des autorités publiques, l'aide est donc apportée de manière indirecte aux PME.

### **Futur de la politique régionale: débats sur la catégorie des « régions intermédiaires » et sur la flexibilité dans l'utilisation des aides**

Les propositions de la Commission européenne concernant la politique régionale pour la période 2014-2020, publiées le 6 octobre 2011, sont actuellement débattues par les députés européens et les Etats membres, sachant que le Comité des Régions (représentant les élus locaux) soumettra un avis consultatif au Parlement européen et au Conseil pour présenter sa position. Le Comité a déjà fait part de son opposition à la conditionnalité macro-économique, ce mécanisme prévoyant que les Etats membres qui seraient en situation de déséquilibre macro-économique ou de déficit excessif pourraient voir le versement des fonds qui lui ont été alloués au titre de la période de programmation suspendu, voire annulé s'ils ne prennent pas les mesures nécessaires. La Chef de file des socialistes au Comité des Régions, Mme Catusca Marini, demande également plus de flexibilité quant à l'application du principe de concentration thématique afin de ne pas imposer un cadre trop strict aux régions européennes dans la mise en œuvre des fonds structurels. Pour rappel, la Commission prévoit en particulier un « fléchage » des aides régionales en faveur de la recherche et de l'innovation, de la compétitivité des PME et de l'efficacité énergétique ainsi que des énergies renouvelables (pour plus de détails sur les réformes de la politique régionale, voir la lettre européenne d'août/ octobre 2011).

## INDUSTRIE-RDI (Suite...)

## Futur de la politique régionale: débats sur la catégorie des « régions intermédiaires » et sur la flexibilité dans l'utilisation des aides (Suite...)

Enfin, les discussions semblent particulièrement vives entre les Etats membres sur la catégorie des « régions en transition » (régions dont le PIB par habitant se situe entre 75% et 90% de la moyenne européenne), dont font partie le Nord-Pas de Calais et la Picardie. Plusieurs Etats souhaitent purement et simplement supprimer cette catégorie afin de concentrer l'aide sur les régions les moins développées (en-dessous de 75% du PIB européen). Une telle décision aurait cependant des conséquences très sérieuses sur les niveaux d'aide européenne au Nord-Pas de Calais et en Picardie.

## ENVIRONNEMENT

## Nouvelle stratégie de la Commission européenne sur la bioéconomie

La Commission européenne a adopté le 13 février 2012, une stratégie intitulée « [Innover pour une croissance durable : une bioéconomie pour l'Europe](#) ». Cette stratégie européenne a été adoptée dans le cadre de deux initiatives phares (flagship initiatives) de la stratégie globale pour l'Europe « UE 2020 » : [Union pour l'innovation](#) et [Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources](#). La stratégie a été élaborée sous la supervision de la Commissaire à la RDI Maire Geoghegan Quinn, en collaboration avec les Commissaires à la Pêche, l'Agriculture, à l'Environnement, et aux Entreprises & Industries. Par ailleurs, la Commission s'est largement appuyée sur les résultats des travaux sur l'initiative des marchés porteurs – Produits biosourcés et notamment les [recommandations](#) publiées par le groupe de travail sur le sujet. Elle s'est aussi inspirée de la [consultation publique](#) « une économie bio-basée pour l'Europe : état des lieux et potentiel futur » menée de février à mai 2011.

Cette stratégie répond à un certain nombre de défis et de besoins identifiés par la Commission européenne :

- Remédier à la **dépendance au pétrole** et énergies fossiles : l'Europe est dépendante des ressources pétrochimiques dans le secteur énergétique, mais également pour de nombreux produits manufacturés. Des alternatives existent (la Commission donne l'exemple des microalgues mais aussi des bioplastiques)

- Faire face à la **croissance démographique** qui nous promet 9 milliards d'humains en 2050, et aux défis en matière agroalimentaire et utilisation des ressources qui y sont liés.

- Maintenir et développer l'emploi et la croissance dans les **régions rurales, côtières, industrielles**.

- Remédier à la **fragmentation de la recherche** dans le domaine de la bioéconomie, les résultats de la recherche ne se transformant pas assez en nouveaux produits entrant sur le marché.

- Exploiter tout le potentiel** qu'offre la bioéconomie pour l'Europe, en matière de chiffre d'affaires (aujourd'hui 2000 milliards d'euros en Europe) et d'emplois (aujourd'hui 22 millions de personnes employées, soit 9% de la population active, tous les secteurs - agriculture, pêche, aquaculture, agroalimentaire, production pâte à papier, papier, certains pans de l'industrie chimique, des biotechnologies, et de l'énergie).

- Améliorer la **cohérence des différentes initiatives** politiques nationales et européennes en cours de réforme (Politique Agricole Commune, Politique Commune de la Pêche) ou en développement (nouvelle politique de la RDI, initiatives pour l'efficacité énergétique).

- Remédier au besoin de mieux connaître et comprendre la disponibilité des **différentes sources de biomasse**, et les éventuelles concurrences qui peuvent exister entre ces biomasses.

## ENVIRONNEMENT (Suite...)

### **Nouvelle stratégie de la Commission européenne sur la bioéconomie (Suite...)**

Afin de répondre à ces différents défis, la Commission européenne envisage trois types de priorités :

1. Développer l'investissement public et privé pour de nouvelles technologies et de nouveaux procédés propres, à travers :
2. Renforcer la cohérence des politiques nationales et européennes et l'engagement des parties prenantes (création d'un panel bioéconomie, d'un observatoire, et organisation de conférences) :
3. Développer les marchés et la compétitivité des secteurs concernés, notamment par l'intensification de la production primaire, la conversion de déchets en produits de valeur ajoutée et le développement de techniques d'efficacité énergétique :

Notons toutefois que cette stratégie est un texte non-législatif, et qu'il ne sera pas amendé et voté par le Conseil de l'UE et le Parlement européen. Il ne contient par ailleurs, à ce stade, aucune contrainte réglementaire. Les différentes instances législatives européennes (conseil et Parlement) auront néanmoins la possibilité de lui apporter leur soutien, sous forme de conclusions ou résolutions. Il s'agit d'indications sur les grandes orientations envisagées par la Commission européenne, notamment pour ses programmes de soutien à la recherche et l'innovation dans le domaine de la bio-économie.

### **Consultation sur les mesures de soutien financier en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments**

Dans le cadre de la révision de la directive sur performance énergétique des bâtiments, la Commission est en train d'évaluer l'efficacité des instruments de soutien financier existants. Cette [consultation](#) vise à recueillir l'avis des parties prenantes – autorités publiques, organisations non-gouvernementales, grandes entreprises, PME etc. – sur les mesures de soutien financier existantes, tant au niveau local, régional qu'europpéen. Les réponses peuvent être envoyées jusqu'au 18 mai 2012.

## EVENEMENTS/AGENDA

**A vos agendas !**

27.03. 12	<p><b>Les ERA-NETs et les Régions</b></p> <p>Ce séminaire de travail, co-organisé par ERRIN (<i>European Regions Research and Innovation Network</i>) et CROSSTEXNET, vise à explorer les orientations prévues par la Commission européenne quant au futur des programmes ERA-NETs après 2013.</p> <p><a href="#">Programme</a></p> <p>Lieu: Comité des Régions, Bruxelles, Belgique</p>
29/30 .03.12	<p><b>Réunion annuelle de la Plateforme Technologique Textile/ Habillement : « From FP7 to HORIZON 2020: Making EU Research &amp; Innovation Programmes fit for Small &amp; Medium-sized Companies »</b></p> <p>Lors de cette conférence, plusieurs projets de recherche textile dans le cadre du 7e PCRD seront présentés dans des domaines tels que les textiles avancés, les nouvelles matières composites, les nouvelles technologies et modèles commerciaux pour les produits textiles, le recyclage etc.</p> <p><a href="#">Programme</a> - <a href="#">Formulaire d'inscription</a></p> <p>Lieu : Bruxelles, Belgique</p>
18/20 .04.12	<p><b>Conférence européenne des clusters</b></p> <p>La conférence s'adresse aux managers de clusters et aux policy markers, elle a vocation à préparer l'avenir de la politique européenne des clusters.</p> <p><a href="#">Programme</a></p> <p>Lieu: Vienne, Autriche</p>
22/23 .04.12	<p><b>Forum Luxinnovation</b></p> <p>Cet évènement de matchmaking est dédié aux projets de recherche et d'innovation collaboratifs, en particulier dans les domaines ICT, nouveaux matériaux et éco-innovation.</p> <p><a href="#">Site internet</a></p> <p>Lieu: Luxembourg, Luxembourg</p>
14.05. 12	<p><b>Séminaire franco-suédois sur les nanotechnologies et matériaux</b></p> <p>Organisé par les points de contact nationaux NMP et ICT, ce séminaire vise à: échanger sur les programmes respectifs mis en place dans les deux pays, discuter sur les idées de projets en réponse aux futurs appels à propositions européens et permettre aux partenaires potentiels de se rencontrer.</p> <p><a href="#">Programme</a></p> <p>Lieu: Paris, France</p>
18.06. 12	<p><b>Réunion de rencontre de partenaires - appels NMP et PPP</b></p> <p>En vue de la publication des prochains appels à projets du programme NMP et des appels PPP portés par les programmes Transport, Energie, Environnement, ICT et NMP, cette réunion de rencontre de partenaires est organisée. Chaque participant bénéficiera d'un programme de rendez-vous personnalisé.</p> <p><a href="#">Programme</a> (version provisoire)</p> <p>Lieu: Lyon, France</p>



## LES SERVICES D'EURALIA À BRUXELLES

La vocation d'Euralia est d'aider les entreprises et associations professionnelles à **comprendre** l'environnement politique et législatif communautaire pour **anticiper** les changements et **être entendu** sur la scène européenne.

Fondée en 1993 à Paris et Bruxelles, Euralia occupe aujourd'hui le premier rang des sociétés de conseil françaises spécialisées dans les affaires européennes.

Sa notoriété est le fruit du respect d'une stricte déontologie, de la compétence de ses consultants et de la qualité de ses relations avec les Institutions communautaires.

Ces services sont enfin complétés par un réseau européen de partenaires: Interface Europe à Bruxelles pour les projets européens, Séance Publique à Paris pour les relations institutionnelles nationales ainsi que des antennes à Londres, Vienne, Varsovie et un bureau à Pékin depuis le 1er septembre 2005.

Une gamme très complète de services:

- Veille législative, réglementaire et normative;
- Représentation permanente d'intérêts;
- Communication institutionnelle et relations publiques;
- Identification et montage de projets européens;
- Formation aux techniques de veille et de lobbying communautaire;



*Le sens de l'Europe*

*Euralia*  
*Conseil en affaires Européennes*  
19/21 rue de Luxembourg  
1000 Bruxelles  
Belgique  
[www.euralia.eu](http://www.euralia.eu)  
Mail : [info@euralia.eu](mailto:info@euralia.eu)



*Antenne d'UP-tex à Bruxelles*  
19/21 rue de Luxembourg  
1000 Bruxelles  
Belgique  
Ligne directe : +32 250 689 10  
[www.up-tex.fr/international/le-pole-a-bruxelles.html](http://www.up-tex.fr/international/le-pole-a-bruxelles.html)  
[adrien.sellez@euralia.eu](mailto:adrien.sellez@euralia.eu)